

# Fiche de procédure

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) 2019/0108(COD) Décision	Procédure terminée
Services de transport international routier de voyageurs par autocars et autobus dans les régions frontalières: transports de cabotage entre Italie et Suisse	
Sujet 3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises 3.20.15.04 Coopération et accords de transport routier	
Zone géographique Italie Suisse	

Informations techniques	
Référence de procédure	2019/0108(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 091
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Consultation obligatoire d'autres institutions	<a href="#">Comité économique et social européen</a> <a href="#">Comité européen des régions</a>
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	TRAN/9/00472